

SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE, MINIÈRE, MÉTALLURGIQUE ET COMMERCIALE (filiale de la banque Mirabaud)

Société méditerranéenne, minière, métallurgique et commerciale
(*La Journée industrielle*, 16 mai 1928)

Sous cette dénomination vient d'être constituée une société anonyme qui a son siège à Paris, 60, rue de la Victoire.

Elle a pour objet l'achat, la location, l'amodiation, l'exploitation de gisements miniers, recherches ou prospections minières de toute nature, cette activité pouvant s'étendre à tous métaux, combustibles et matières premières ; le traitement de tous minerais, produits bruts ou mi-finis, l'affinage, le raffinage, l'électrolyse, la fabrication de produits finis, le traitement des minerais contenant des métaux précieux, etc.

Le capital est de 1.500.000 fr., en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire ; il pourra être porté à 7.500.000 francs.

La Compagnie française des mines de Bor* (Concession Saint-Georges) et la Société française d'études et d'entreprises, à Paris, rue de la Victoire, 60, et MM. Mirabaud et Cie, à Paris, rue de Provence, 56, et Raoul Sautter, à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 66, composent le premier conseil d'administration.

MINES DE BOR

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 mai 1929)

.....
La Société a participé dans une large mesure à la création de la Société méditerranéenne, minière, métallurgique et commerciale, cette participation devant lui faciliter dans une assez large mesure les opérations commerciales d'achat ou de vente de matières premières et lui apporter un concours efficace dans les études et la réalisation des installations nouvelles à prévoir.

MINES DE BOR

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} novembre 1929)

.....
Le portefeuille comprend principalement des Bons du Trésor, des obligations diverses, des bons trentenaires de dommages de guerre et seulement pour une modeste part des actions d'une filiale, la Société méditerranéenne, minière, métallurgique et commerciale.

Société Chanteraine d'applications industrielles de brevets
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, janvier 1933)

Sous les auspices de cette banque, vient d'être constituée la Société Chanteraine d'applications industrielles de brevets.

Fondée par M. François Johnston, ingénieur des mines, demeurant à Saint-Cloud, cette société a principalement pour objet : la mise en valeur et l'exploitation dans le monde entier des brevets de M. Eugène-Camille Saint-Jacques et se rapportant : 1° à un séparateur par l'air ; 2° à un épurateur ; 3° à un four à turbulence ; 4° à un perfectionnement aux appareils d'épuration.

Ces brevets ont été apportés à la société conjointement par M. Saint-Jacques et par M. Georges Fay, agissant comme directeur de la Société méditerranéenne, minière, métallurgique et commerciale, autre filiale de la Banque Mirabaud.

Ils ont été rémunérés par 900 actions de 250 fr. et 8/10 parts de fondateur à la Société Méditerranéenne ; et 812 actions et 1.000 parts à M. Saint-Jacques, celui-ci recevant, en outre, une somme de 30.000 francs en remboursement de ses dépenses personnelles pour études, recherches, etc., concernant ces brevets.

Le capital social est de 600.000 francs en 2.400 actions de 250 francs, dont 1.712 ont été — comme il est précisé plus haut — remises aux apporteurs en rémunération partielle de leurs apports, et 698 souscrites en espèces. Le conseil est statutairement autorisé à porter le capital à un million de francs. Il a été créé, en outre, 2.400 parts de fondateur ayant droit à 25 % des superbénéfices, qui ont été réparties entre les apporteurs comme nous l'avons indiqué précédemment.

La Société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de douze au plus, propriétaires de 20 actions au moins et élus pour six ans.

Le premier conseil comprend :

MM. Henri Puerari,
Marcel Champin,
Albert Bellanger,
Georges-Henri Fay,
et Eugène-Camille Saint-Jacques.

M. Henri Puerari est l'un des associés de la Banque Mirabaud et MM. Marcel Champin, Albert Bellanger et Georges Fay sont connus officiellement comme représentants du même groupe. M. Fay est directeur général de la Compagnie française des mines de Bor ; M. Albert Bellanger est directeur général de la Compagnie du Boléo et de la Compagnie des Mines d'Ouasta et de Mesloul, toutes Sociétés contrôlées par la Banque Mirabaud. Quant à M. Marcel Champin, nous avons déjà donné, à plusieurs reprises, la longue liste des Sociétés aux conseils desquelles il représente la même banque.

(*Financial.*)

783 T. P/M. — ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur accordant l'autorisation personnelle à la Société méditerranéenne, minière, métallurgique et commerciale
(*Journal officiel de la Guinée française*, 15 avril 1935)

.....
ARRÊTE :

Article premier. — L'autorisation personnelle de se livrer à la recherche et à l'exploitation des gîtes naturels de substances minérales en Guinée française, est accordée sous le n° 113 à la Société méditerranéenne minière, métallurgique et

commerciale. Siège social : 60, rue de la Victoire, à Paris, Faisant élection de domicile à la Colonie à la Banque de l'Afrique occidentale à Conakry.

.....

Conakry, le 9 avril 1935.
A. VADIER.

PERMIS DE RECHERCHES MINIÈRES
(*Journal officiel du Cameroun*, 1^{er} juillet 1935)

Par arrêté en conseil d'administration du 11 juin 1933 :

Est autorisé au profit de M. Louis Glaser ¹, représentant de la Société méditerranéenne, minière, métallurgique et commerciale, le remboursement de la somme de vingt et un mille six cents francs correspondant à la valeur de soixante-douze permis de recherches minières payés par anticipation par l'intéressé et non utilisés.

.....

L'activité minière au Cameroun
(*L'Usine*, 30 octobre 1935)

Le nombre des permis de recherches (712 au 31 décembre est passé à 952 au 30 juin 1935 : 713 de 1^{re} catégorie (métaux précieux) et 239 de 3^e catégorie (autres métaux), dont ... 102 à la Société méditerranéenne, minière et métallurgique.

.....

MINES MÉTALLIQUES
(*La Journée industrielle*, 3 août 1937)

Compagnie française des Mines de Bor. — Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloul. — Société Française du Bazina. — Société française d'études et d'entreprises. — Société méditerranéenne, minière, métallurgique et commerciale. — Le siège de ces cinq sociétés vient d'être transféré du 60, rue de la Victoire, au 6, rue La-Rochefoucauld, à Paris.

.....

Société d'exploitation de procédés métallurgiques S.E.P.R.O.M.
(*La Journée industrielle*, 19 octobre 1937)

.....

Le capital est fixé à 1 million, en actions de 500 fr., sur lesquelles 400 ont été attribuées en rémunération d'apport à la Société méditerranéenne, minière, métallurgique et commerciale, à Paris. 6 rue La Rochefoucauld. Ces apports comportent notamment la licence exclusive d'exploitation de brevets d'invention appartenant à la Ferro Engineering Cy, à Cleveland (Ohio).

.....

.....

¹ Louis Glaser (1893-1987) : on le retrouvera à Peñarroya-Maroc. Voir notice : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Penarroya-Maroc.pdf

Consortium industriel et commercial pour l'étranger
(*La Journée industrielle*, 6 mars 1938)

Voici la composition du premier conseil d'administration :
... la Société méditerranéenne, minière, métallurgique et commerciale, à Paris, 6, rue de La-Rochefoucauld....

1938 (avril) : création de la Compagnie minière de l'Afema
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Cie_miniere_de_l_Afema.pdf

CAMEROUN
Résumé de la situation minière
(*Travaux*, 20 avril 1938)

.....
La Société méditerranéenne minière métallurgique et commerciale se trouve, pour l'étain, encore dans la période de prospection.
.....

Société Alsacienne de Carbonisation
(*La Journée industrielle*, 2 septembre 1938)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet la carbonisation et la distillation du bois ; la création et l'exploitation d'une usine de carbonisation sur un terrain à Strasbourg à concéder par le port autonome de cette ville.

Le siège social est à Paris, 6, rue de La Rochefoucauld.

Le capital est fixé à 2 millions, en actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire. Il a été créé, en outre, 200 parts bénéficiaires A remises à M. Taillard, fondateur, et 125 parts bénéficiaires B remises à la Société des produits chimiques purs, à Paris, 26, avenue de l'Opéra.

Le premier conseil d'administration se compose de la Société française d'études et d'entreprises, ayant son siège à Paris, rue de La-Rochefoucauld. 6 ; la Société méditerranéenne, minière, métallurgique et commerciale, ayant son siège à Paris, rue de La-Rochefoucauld, 6 ; la Société des produits chimiques purs ayant son siège à Paris, avenue de l'Opéra. 26 ; de M Pierre Deramond, ingénieur civil des Mines, à Paris, avenue de Malakoff 125 ; du baron Frédéric de Dietrich, industriel, à Niederbronn (Bas-Rhin), et de M. Georges François Taillard, ingénieur, à Orry-la-Ville (Oise).

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DU TRAVAIL
Mutation de propriété.
(*JOEF*, 27 février 1941)

Par décret en date du 17 février 1941, est rejetée la demande en autorisation de mutation de propriété résultant de l'acquisition faite par la Société méditerranéenne, minière, métallurgique et commerciale, à la Société minière du Roussillon, de la concession de mines de mispickel aurifère et métaux connexes de Glorianes (Pyrénées-Orientales).

Ministère de la justice.
SEQUESTRE DE BIENS ENNEMIS
(*JORF*, 20 décembre 1944)

Par ordonnance en date du 7 décembre 1914, le président du tribunal civil de la Seine, a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la Compagnie française des mines de Bor et la Société méditerranéenne minière et métallurgique, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

SEQUESTRES
(*JORF*, 3 février 1946)

Par ordonnance en date du 29 novembre 1945, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la Société méditerranéenne minière et métallurgique. (Ordonnance de mise sous séquestre du 7 décembre 1944.)

ANNONCES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Nomination d'administrateur provisoire.
SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE, MINIÈRE, MÉTALLURGIQUE ET COMMERCIALE
Société anonyme au capital de 1.500.000 francs.
Siège social : 6, rue de La-Rochefoucauld, à Paris (9^e)
(*Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, 21 décembre 1945)

D'une ordonnance sur requête rendue par M. le Président du Tribunal de commerce de la Seine en date du 13 décembre 1945, enregistrée, il appert que :

M. Léon Pion, demeurant à Paris (9^e), 67, rue de la Victoire, est nommé administrateur provisoire de la Société méditerranéenne, minière, métallurgique et commerciale, avec mission de gérer ladite société avec tous pouvoirs d'usage, notamment pour effectuer toutes opérations bancaires, postales, télégraphiques et téléphoniques, et de l'exploiter dans toute la mesure du possible au mieux des intérêts de tous.

Pour avis,
L'Administrateur provisoire.

(L'Information financière, économique et politique, 20 janvier 1950)

Cette société porte son capital de 30 à 60 millions par incorporation de réserves et élévation de 1.000 à 2.000 fr. du nominal des actions.

(Revue du Trésor, 1956)
(Combat, 30 décembre 1955)

Par décret du 28 décembre 1955 publié au « Journal officiel » du 30 décembre, la Société méditerranéenne minière, métallurgique et commerciale, filiale de la Compagnie française des mines de Bor, est soumise au contrôle économique et financier de l'État.
